

se et de plusieurs anciens professeurs polonais. Cette dernière protestation fait même prévoir un « acte public » de répression de l'attentat, par l'émigration polonaise.

Nous lisons dans le *Figaro* :
Berezowski portait une casquette noire. Il avait reçu mardi de la préfecture un secours exceptionnel de trente francs, avec lequel sans doute il a acheté le pistolet à deux coups dont il s'est servi. Et qui a coûté neuf francs.

On lève en ce moment le plan du bois de Boulogne à l'endroit où l'attentat a été commis, et l'ont fait des expériences pour savoir s'il a été possible à Berezowski d'arriver en courant du Champ de courses à l'endroit où il s'était posté, lorsqu'il a vu l'empereur de Russie se diriger de ce côté.

On craint qu'un complot n'ait été organisé et que plusieurs personnes n'aient été apostées tout le long du chemin.
— Si c'était un complot — a dit fort judicieusement M. de Gonet — on aurait donné une bonne arme à cet homme.

L'empereur de Russie vient de conférer à M. Raimbeaux la plaque de l'ordre Stanislas.
Son cheval va mieux ce matin. On ne sera pas obligé de l'abattre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

ANGLETERRE.

Londres, 6 juin, soir.

A la Chambre des communes lord Naas, répondant à M. Maguire, dit que la peine de mort prononcée contre tous les républicains a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

AUTRICHE.

Vienne, 6 juin, soir.

La *Gazette* de Vienne (édition du soir) annonce que l'Empereur d'Autriche a ordonné que malgré la mort de l'archiduchesse Mathilde, le couronnement royal aurait lieu le 8 juin. Les fêtes qui devaient accompagner cette solennité seront seulement supprimées. La *Gazette* revenant sur les bruits relatifs au funeste dénouement qu'aurait eu la destinée de l'empereur du Mexique, dit qu'il n'a pas été confirmé par aucune dépêche de l'ambassade autrichienne de Washington. Cette absence de nouvelles autorise à espérer que l'événement redouté n'a pas eu lieu.

ÉTATS-PONTIFICAUX.

Rome, 6 juin, 9 h. du soir.

Ce matin a été tenu un Consistoire public où a été faite l'apologie de la vie, des vertus et des miracles des bienheureux Paolo della Croce, Leonardo de Port-Maurice, Marguerite des cinq plaies et Germaine Cousin pour leur prochaine canonisation. Le *Journal de Rome* publie un rapport de la commission d'hygiène, duquel il résulte que, dans la dernière quinzaine, il ne s'est prononcé à Rome que quelques cas isolés de choléra perniciosus et que l'état sanitaire est excellent.

Le journal officiel dément la nouvelle que la France ait ordonné une quarantaine pour les provenances des États pontificaux.

ITALIE.

Florence, 6 juin, soir.

Le deuxième bureau de la Chambre a nommé M. Ferraris, commissaire de la loi de liquidation du patrimoine ecclésiastique avec mandat de modifier le projet de gouvernement. Les autres bureaux tiendront séance demain.

On mande de Rome que le Pape a tenu aujourd'hui un deuxième consistoire préparatoire pour la canonisation solennelle qui doit avoir lieu.

ESPAGNE.

Madrid, 6 juin, soir.

Le ministre d'Etat a déclaré contournée la dépêche publiée par les journaux anglais, d'après laquelle le gouvernement espagnol, après en avoir référé avec le Conseil d'Etat aurait fait savoir à l'Angleterre qu'il déclarait nulle la procédure relative à l'affaire du *Tornado*.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*.

Paris, 6 juin.

On ne s'entretient à Paris que des incidents qui se rattachent à l'arrivée et au séjour de nos hôtes princiers. Le bruit des arrestations opérées avant-hier a causé ici un très-vif émoi. Le peuple n'avait pas demandé la visite des souverains de Prusse et de Russie, et il ne se croit pas obligé de leur faire bon accueil. Les populations françaises ne peuvent pas acclamer le Czar, le terrible maître de la Pologne, le souverain de ces cosaques dont le nom est devenu pour ainsi dire un terme injurieux et de mépris. Elle ne peuvent pas oublier que, il y a six se-

maines, leur patriotisme était violemment surexcité contre la Prusse, car alors on croyait que la France allait se heurter contre l'Allemagne. Peut-on exiger du peuple qu'il passe en si peu de temps d'une profonde et nationale irritation à des sympathies sincères, pour des souverains étrangers qu'il ne connaît que par leurs actes de violence et d'iniquité !

Nous sommes pourtant d'avis que les manifestations de la rue contre la personne des souverains étrangers sont des actes regrettables; et l'on peut juger avec quelque sévérité les avocats en robe qui ont crié : *Vive la Pologne*, aussi bien que les Hanovriens et Autrichiens qui ont fait entendre à la réception du roi de Prusse quelques sifflets couverts par le son des tambours. La raison que nous en donnerons, c'est que ces manifestations sont parfaitement inutiles et qu'elles ne peuvent avoir que de fâcheuses conséquences.

Le beau courage et la belle action de crier *Vive la Pologne* en plein Paris, en plein Palais! A quoi cela sert-il? Et M. F... croit il avoir bien mérité de la patrie et des Polonais en se faisant remarquer par son exaltation? Nous pensons au contraire que ces démonstrations ne peuvent qu'indisposer personnellement le Czar. Comme homme, et l'on connaît assez son caractère pour l'affirmer, Alexandre II n'a pas de goût de cœur signé l'arrêt de mort de la Pologne; il n'a été que la personification des haines et des vengeances russes; il eût voulu affranchir la Pologne qu'il n'eût pu le faire. Dans de telles conditions, les cris que peuvent pousser des étudiants, des avocats ou quelques citoyens irrités nous paraissent doublement regrettables parce qu'ils sont parfaitement inutiles.

On dit que le Conseil de l'ordre des avocats doit se réunir aujourd'hui pour délibérer sur les incidents d'avant-hier et décider s'il doit infliger un blâme aux membres du barreau qui ont pu compromettre la corporation.

Quant aux sifflets qu'on a pu entendre hier sur le passage du roi Guillaume, je tiens de source sûre qu'ils avaient pour auteurs des Allemands qui saisissaient l'occasion de satisfaire sans danger leurs rancunes personnelles.

Aujourd'hui le temps est splendide et promet d'augmenter encore l'éclat de la fête militaire qui se prépare à Longchamp. Dès avant-midi la foule se dirige en voiture ou à pied, car les voitures sont rares, vers le bois de Boulogne. Vous connaissez la passion de nos populations pour ces grandes manifestations militaires; elle fait vibrer une corde toujours sensible; le spectacle qui se prépare est d'ailleurs essentiellement populaire puisqu'il est accessible à tous. Depuis un demi-siècle on n'aura pas vu pareille solennité. Je vous en parlerai demain de visu.

CH. CAROT.

Paris, 7 juin.

La fête militaire avait attiré autour de la plaine de Longchamp une foule énorme dans laquelle dominait l'élément populaire. Il y avait des hommes et des enfants, grimés jusqu'au sommet des arbres les plus élevés et formant de véritables grappes humaines, et la circulation était impossible à pied aussi bien qu'en voiture.

A une heure trois quarts, les souverains, les princes et leurs suites étaient arrivés à la grille de Longchamp, près la propriété de M. de Rothschild. Tous descendirent de voiture et montèrent à cheval. L'Empereur Napoléon ayant à ses côtés les deux souverains, entra sur le terrain des courses, suivi du plus brillant état-major que l'on ait jamais vu depuis le premier Empire. Cette foule étincelante de broderies d'or et de décorations formait un spectacle comme nous n'en verrons plus probablement.

Il faudrait être du métier pour juger de la précision et l'ordre avec lequel ont manœuvré les belles troupes répandues dans la plaine: elles formaient un ensemble imposant; on a surtout admiré une formidable charge de cavalerie et le défilé des batteries d'artillerie. Commencée à deux heures, la revue était terminée à quatre heures.

On assure que les deux Empereurs, le roi de Prusse et les princes présents à Paris; en comptant le prince Humbert qui devra être arrivé, partiront dimanche prochain pour Cherbourg où vient d'arriver l'escadre russe.

Le vice-roi d'Égypte est attendu le 16, le Sultan le 1^{er} ou le 2 juillet. Le déplacement du commandant des Croyants est un événement à la fois politique et religieux qui aura beaucoup de retentissement en Orient et qui marque un triomphe de la civilisation européenne. On ignore encore quelle est l'époque du voyage du roi d'Italie et de l'Empereur d'Autriche. Le *Moniteur* n'en dit rien.

Notre journal officiel ne dit rien non plus de la chute de l'Empire mexicain et ne donne aucune nouvelle relative au sort de Maximilien. Comme des les premiers jours de sa captivité, il a été traité en prisonnier de guerre, on ne doute pas que Juárez veut en tirer une grosse rançon.

Cinq heures.

La population parisienne proteste énergiquement contre l'attentat d'hier. Au tour de l'Élysée, hier soir, on entendit de temps à autre les cris de *Vive le Czar, Vive l'Empereur de Russie*. On faisait queue

dans la cour de l'Élysée et des huissiers tenaient des registres sur lesquels se sont inscrites des signatures et des protestations. Aujourd'hui cette manifestation continue. Il y a eu un *Te Deum* d'actions de grâces, chanté à la chapelle russe. Les deux Empereurs, l'Impératrice, le roi de Prusse assistaient à cette cérémonie. Les souverains ont été salués par des vœux enthousiastes. C'est la nation tout entière qui proteste. Sur les boulevards, dans les rues, on remarque un plus grand nombre de drapeaux et ce soir il y aura de brillantes illuminations.

L'émigration polonaise doit protester par un acte public contre l'attentat d'hier. On dit aussi que de nombreuses adresses vont être signées à Paris et en province. Il y a eu une manifestation au Corps législatif: M. Schneider a prononcé au début de la séance quelques paroles qui ont été accueillies par les applaudissements de la Chambre. Vous trouverez du reste dans les feuilles du soir des détails trop étendus pour que je puisse essayer de les reproduire.

Hier, à l'ouverture de la séance du Corps législatif, M. le président Schneider a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,
« Hier, au moment où notre glorieuse armée venait d'exciter l'admiration des souverains et d'une immense population, un attentat odieux a été commis par un homme d'origine étrangère; mais la Providence veillait, et le crime a été impuissant. (Applaudissements.)
« Je serai, messieurs, l'interprète de vos sentiments et de ceux de notre hospitalière et noble patrie (Bravo! bravo! — Longs applaudissements), en proclamant l'indignation profonde qu'a soulevée dans tous les cœurs cette abominable tentative (Nouveaux applaudissements), et en exprimant, à cette occasion, notre haute et respectueuse sympathie pour les hôtes augustes de l'Empereur et de la France. (Applaudissements prolongés. — Cris de *Vive l'Empereur!*) »

Nous trouvons dans les journaux anglais de tristes nouvelles de Corée, que nous donnons sous toute réserve. Elles sont arrivées par le *Mardingo*, qui a jeté l'ancre samedi dans la *Mersey*. Nous les donnons d'après le *Daily Telegraph* :
« Des troubles ont eu lieu dans la colonie française de Corée. Au mois de mars, les guerriers du roi Mahah menèrent destruction les biens des Youminkas, au cas où ceux-ci refuseraient de leur fournir des canots pour passer la rivière Saloum.
« Ceux-ci eurent la faiblesse de se prêter à cette entreprise, et donnèrent au Marabos les moyens de se transporter sur le territoire français. Ils en profitèrent pour piller les Youminkas.
« Les Français résolurent de punir cette violation des traités. Un corps de 300 hommes se rendit de Kaslakh aux bords du Satoum; l'officier qui les commandait ayant rencontré le roi Mahah qui disposait à peu près des mêmes forces, se prépara à l'attaquer, et renvoya 150 hommes au fort Kaslakh; il garda avec lui l'autre moitié de sa troupe et deux pièces de 12.
« Le 21 avril, il se porta contre l'ennemi. Les Français détruisirent la première troupe de 300 hommes qui leur fut opposée, et 250 de leurs compatriotes qui se portèrent à leur secours. Malheureusement ces différentes affaires leur coûtèrent une centaine d'hommes hors de combat. Le roi Mahah se porta contre les débris du corps français à la tête de 4,000 guerriers. Ne pouvant résister à des forces aussi écrasantes, l'officier français encloua ses deux pièces, et combattit en désespéré jusqu'au dernier moment.
« De ces 150 braves, 9 seulement rentrèrent à Kaslakh avec leur chef. Telle est la situation des affaires. Les Maurées et les Youminkas vont se joindre aux Français, et comme on a vu le roi Mahah tuer de sa main deux officiers français, leurs compatriotes sont décidés à s'emparer de ce souverain mort ou vif. »

Sous ce titre : Un projet de loi sur la pharmacie, le *Constitutionnel* publie sous la signature Boniface un article dont nous extrayons les passages suivants :

« La législation qui régit la pharmacie, est l'objet, depuis un siècle, de réclamations nombreuses. Cette législation, composée d'arrêts du Parlement, d'ordonnances royales et de la loi du 21 germinal an XI, est tellement obscure dans ses dispositions les plus essentielles, qu'une jurisprudence des plus contradictoires en est résultée.
« Le gouvernement impérial, ému des justes plaintes des intéressés, a mis la question à l'étude du conseil d'Etat dès 1865, et tout fait espérer une prochaine solution.
« Nous apprenons qu'une grande enquête se prépare, et que tous les pharmaciens de France et de l'étranger sont convoqués en un congrès général, autorisé par l'administration supérieure.
« Ce Congrès, organisé par la société des pharmaciens de la Seine et à ses frais aura lieu les 4, 5 et 6 juillet prochain dans le grand amphithéâtre du conservatoire impérial des Arts-et Métiers, mis gracieusement à la disposition du comité. Il y a lieu de croire que tous ceux qui désirent voir leur profession libre et respectée s'empresseront de répondre à l'appel qui leur est fait.

« On doit espérer que les pharmaciens seront de leur siècle, et ne viendront pas demander le retour des vieilles institutions sociales, la corporation, la limitation, hérissées de règlements et de privilèges. Ils doivent bien se pénétrer de cette pensée que les principes économiques actuels s'opposent aux monopoles outrés, aux restrictions arbitraires. L'égalité française s'offenserait de pareilles prétentions.

« Deux points forment en pharmacie la sécurité de la société : l'instruction, l'honnêteté du pharmacien. Que le diplôme soit sérieusement acquis, le public trouvera en lui sa principale garantie. Quant aux offenses à la probité, la loi commune est une sauvegarde vigilante et respectée.

« Les réglementations minutieuses deviennent promptement impossibles; elles rabaisissent l'homme réglementé à ses propres yeux et aux yeux du public. Leur premier effet est de créer les conflits d'interprétation et l'arbitraire.

« Au reste, cette liberté que tous les pharmaciens réclament plus ou moins complète existe dans les habitudes actuelles de la pharmacie, mais contrairement à la loi. Il est urgent de mettre d'accord l'usage et la loi. »

On écrit de Londres au *Moniteur industriel* :

« Beaucoup de personnes croient ici qu'après les visites des souverains à Paris il y aura de graves événements en Europe. Mais on est loin d'être d'accord sur la nature de ces événements. Les uns croient à une paix générale et à un désarmement; les autres à une guerre imminente dans des conditions précisées d'avance. Seulement, un sentiment général ferait croire que la Belgique, en cas de guerre, pourrait se voir sérieusement modifiée dans ses conditions d'existence; cela soit dit sans autre garantie que celles qui accompagnent toute nouvelle de ce genre. Il ne faut pas se hâter de présumer; avant peu nous aurons des indices certains. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

L'Adresse suivante, signée par M. le Maire MM. les adjoints et tous les membres du conseil municipal, vient d'être adressée à sa Majesté l'Empereur :

« Sire !

« L'Administration et le Conseil municipal de Roubaix, fidèles interprètes de la population de cette ville, viennent vous exprimer la profonde indignation dont tous les cœurs ont été saisis en apprenant l'odieux attentat dirigé contre Votre Majesté et ses augustes Hôtes.

« A cette première impression a succédé le sentiment de la plus vive gratitude envers la Providence qui a si miraculeusement préservé des jours si précieux à vos peuples. Il est encore une consolation, c'est la pensée que le criminel n'est pas un Français.

« En présence de la gloire et de la prospérité dont la patrie vous est redevable, Sire, il n'est aucun de ses enfants qui ne fasse les vœux les plus ardents pour la prolongation de votre vie, aucun qui ne s'écrie du fond du cœur :

« *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial!* »

Ville de Roubaix

Hameau du Blanc-Seau. — Demande d'annexion à Roubaix.

ENQUÊTE

Le Maire de la ville de Roubaix, conformément à l'arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 16 mai dernier, prescrivant une enquête administrative dans la section du Blanc-Seau et dans les villes de Roubaix et de Tourcoing, au sujet de la demande par laquelle plusieurs habitants du Blanc-Seau sollicitent l'annexion de ce hameau à la ville de Roubaix;

Les intéressés qui auraient des observations ou des réclamations à présenter sur la demande dont il s'agit, pourront, d'ici au jour de l'enquête, les déposer, sous enveloppe cachetée, au secrétariat de la mairie.

Le présent avis sera publié à son de caisse et affiché dans les divers quartiers de la ville

Roubaix, le 4 juin 1867.

JULIEN LAGACHE, adjoint.

Une seconde réunion dans le but de former des sociétés de secours mutuels et une caisse de retraite pour les ouvriers, aura lieu à la Mairie, mercredi 12 courant, à cinq heures, (salle des adjudications).

Nous croyons devoir faire connaître une décision de la Cour de cassation, qui n'est pas sans intérêt dans une ville industrielle et commerçante :

« Les opérations sur les valeurs industrielles qu'un négociant achète pour les revendre, doivent être considérées, alors même qu'elle seraient étrangères à son commerce habituel comme des actes de commerce qui rendent celui qui s'y livre justiciable de la juridiction consulaire. »
3 Juin 1867. — Rejet en ce sens, conformément aux conclusions de M. l'avocat-général Paul Fabre, de pouvoir formé contre un arrêt de la Cour impériale de Paris, du 5 Juin 1866.

Nous recevons la lettre suivante :

» Roubaix, 7 juin.

« Monsieur le rédacteur,

« Electeur, négociant, propriétaire, payant fort exactement mes contributions, je crois avoir quelque droit à connaître, voire même à discuter dans les journaux publics, les décisions du Conseil municipal m'intéressant surtout très-vivement, et je regrette, comme un grand nombre d'habitants, que l'on s'obstine à ne publier qu'un sommaire informé de ces séances. Je prends pour exemple la dernière, dont vous insérez le « compte-rendu » (puisqu'on est convenu d'appeler ainsi un compte-rendu) dans votre avant-dernier numéro.

» Je cite :

« 1. Adoption du rapport de la commission chargée d'examiner la question d'un Tribunal de commerce. »

« Le public voudrait peut-être connaître les noms des membres de cette commission, celui du rapporteur et les conclusions de ce rapport.

« Moi tout particulièrement, comme négociant, il m'intéresserait de savoir, si, oui ou non, nous pouvons espérer la création à Roubaix d'un Tribunal de commerce. Mais il paraît que ce sont là des choses trop au-dessus du vulgaire et que peuvent seuls aborder les élus du suffrage universel.

« Je ne veux pas reprendre un à un les 16 numéros qui composent le sommaire en question, cela deviendrait fastidieux; mais comme propriétaire, je serais fort heureux de connaître la modification au règlement sur les trottoirs dont il est fait mention.

« Ne pourrait-on donner aussi le texte de la lettre de M. le préfet dont il a été fait lecture? Notre premier magistrat est-il favorable à la division en deux cantons? Et quels sont les motifs qu'il allègue pour ou contre le vœu exprimé par la municipalité?

« Aucun de nos conseillers ne s'est-il opposé au crédit alloué à la construction d'un dépôt pour les archives, dépense dont l'utilité ne m'est pas clairement démontrée?

« Enfin, et ce sera la dernière question que je poserai, quelles sont les sommes fixées pour acheter à l'état les terrains de la promenade publique?

« Tous les contribuables, les électeurs, tout le monde enfin est intéressé à connaître ces questions et le public doit se fatiguer de l'ostracisme qui lui est imposé.

« Après les dernières élections, on put espérer voir changer cet état de choses. Quelques membres nouveaux venus, jeunes, aux idées larges, entamèrent une brillante discussion sur la question du collège. Le résultat ne satisfait peut-être pas la majorité du public, mais on savait au moins à quoi s'en tenir sur les idées que défendaient certains membres au sein du Conseil.

« C'était une ère nouvelle qui s'ouvrait. Tous les hommes loyaux et intelligents applaudirent. Mais, hélas! depuis lors un silence complet s'est fait de nouveau et le public ne connaît les projets de l'Administration que lorsqu'ils sont passés à l'état de faits accomplis et qu'il est trop tard pour les combattre.

« Un pareil régime se comprendrait peut-être quelque part entre Saint-Petersbourg et Constantinople, mais il ne saurait être admis dans le pays du suffrage universel, dans un pays où tout citoyen a le droit de contrôle sur les actes de ses administrateurs.

« Un Abonné. »

De tout temps, nous avons vainement demandé la publication d'un compte-rendu résumant succinctement, mais complètement les séances du Conseil municipal, ainsi que cela se pratique dans toutes les grandes villes. Une proposition dans ce sens fut présentée à l'ancien conseil qui la repoussa; et, lors de la discussion sur la question du Collège, un vote de blâme fut infligé aux membres qui, dans l'intérêt bien entendu de la population, nous avaient communiqué le Rapport de la commission.

Aujourd'hui, que les questions traitées par nos édiles offrent un intérêt chaque jour croissant, nous ne pouvons que prendre l'engagement de publier *in extenso* les séances du conseil municipal, telles qu'elles sont consignées au registre des délibérations. C'est ce que nous ferons prochainement.

J. REBOUX.